COLLEGE SAINT JOSEPH

RENTREE 2025-2026

CLASSES DE 6ème

Lundi 1 septembre 2025
8h20-17h
(Pas de cours le Mardi 2 septembre)

COLLEGE SAINT JOSEPH
Place J. M. de la Mennais
44410 HERBIGNAC
☎ 02 51 76 99 10

COLLEGE SAINT JOSEPH
Place J. M. de la Mennais
44410 HERBIGNAC
☎ 02 51 76 99 10
herbignac.st-joseph@ec44.fr

La Mennais

vendredi 27 juin 2025

RENTREE SCOLAIRE 2025 -2026

Cette note de rentrée rappelle les points importants relatifs à la rentrée scolaire du collège Saint Joseph. Je vous remercie d'en prendre connaissance et compte sur votre présence aux réunions de parents de rentrée.

1. DATES DE LA RENTREE SCOLAIRE

Sixième	**Lundi 1 SEPTEMBRE à 8h20,** vous êtes invités à accompagner votre enfant. **La fin des cours est fixée à 16h45 et est suivie de la réunion de parents. Pas de cours le mardi 2 septembre.**
	➢ **Lundi 1 SEPTEMBRE** à partir de 16h45 au collège A cette occasion, il sera possible de rencontrer le professeur principal, de découvrir la classe de votre enfant, de **rencontrer des représentants de l'Association de Parents APEL et d'adhérer à l'association.**

2. PRESENCE/ABSENCE DES ELEVES

Les cours ont lieu de 8h20 à 16h55 (**12h15 le mercredi)**. Les élèves sont sous la responsabilité du chef d'établissement dès leur arrivée le matin et jusqu'à la sortie de 16h55 ou prévue par son emploi du temps en fonction du régime de sortie choisi par la famille. Ils ne sont pas autorisés à quitter le collège en dehors de ces horaires **sauf accord écrit des parents validé par la vie scolaire.** Les élèves externes sont autorisés à quitter l'établissement à 11h20 ou 12h15.Toute absence du Collège doit être justifiée soit avant, soit au retour de l'élève par l'intermédiaire d'un mail EcoleDirecte : dans « les personnels » : **ABSENCES**. En cas d'absence ou de retard imprévus (enfant malade, problème de transport…), contacter la vie scolaire au **02.51.76.99.14** dès 8h00 ou par mail EcoleDirecte ou viescolaire@stjosephherbignac.fr. Il va de soi que toute absence doit être justifiée par un motif sérieux et que le travail réalisé au cours des jours d'absence doit être rattrapé le plus rapidement possible.

3. SUIVI SCOLAIRE

Le carnet de bord et l'ENT EcoleDirecte sont les deux outils indispensables pour l'accompagnement de votre enfant : les consulter très régulièrement.

- ***Espace Numérique de travail (ENT) Ecoledirecte : Un compte parents différent du compte élève !***

L'établissement est doté d'un ENT (espace numérique de travail), outil de communication et d'organisation , pour vous permettre d'accéder aux informations concernant la vie, le fonctionnement du collège et plus particulièrement la scolarité des élèves (cahier de texte, notes/compétences, absences, sanctions...). Un identifiant et un code vous seront remis en début d'année afin de créer votre compte. **L'ouverture de ce compte parent** (différent du compte de votre enfant) **est indispensable pour le suivi de votre enfant. Les informations et documents sont envoyés essentiellement via Ecole directe. Des connexions régulières sont donc indispensables.**

- ***Carnet de bord : Il devra être présenté au portail tous les matins !***

Tous les élèves possèdent un carnet de bord (agenda + carnet de correspondance). Ce carnet doit être couvert et gardé en bon état, exempt de tout document personnel, tenu à jour et doit être consulté régulièrement au cours de la semaine. Le carnet de bord permet les échanges entre les familles et le collège afin d'assurer un meilleur suivi du travail de votre enfant. Il doit pouvoir être présenté chaque jour.

- **Manuels scolaires**

Les manuels scolaires sont prêtés par le collège. Les élèves doivent les couvrir et en prendre soin (inscrire leur nom sur l'étiquette jaune prévue à cet effet). Les manuels perdus ou endommagés sont facturés à la famille à la fin de l'année scolaire (coût moyen d'un manuel neuf : 30 €).

- **Heures de permanence**

Dans le cadre de la mobilisation en faveur de la lecture au collège, toutes les heures de permanence commencent par un « quart d'heure lecture ». Il s'agit de promouvoir le plaisir et le bienfait de la lecture dans le silence ce qui favorise la concentration, permet une reprise de cours dans le calme et développe l'imaginaire. Il est donc indispensable d'avoir un livre, magazine ou BD avec textes dans son cartable. Nous comptons sur votre collaboration pour inviter vos enfants à se munir d'un livre et le laisser dans son cartable.

4. EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Prévoir une tenue de sport, marquée, **utilisée uniquement pendant ces cours**.
Certificat médical : Si votre médecin juge une inaptitude quelconque de votre enfant à la pratique d'un sport particulier ou du sport en général au Collège, fournir un certificat médical attestant de la contre-indication.

5. DELIVRANCE DE MEDICAMENTS

Le Collège n'est pas autorisé à délivrer des médicaments aux élèves. Si votre enfant est malade, nous vous contacterons pour que vous puissiez prendre vos dispositions auprès du médecin. S'il vient au collège en suivant une prescription médicamenteuse en cours de journée, il dépose ses médicaments à la vie scolaire dès son arrivée après avoir inscrit son nom sur la ou les boites. **Il les prend ensuite à l'infirmerie**. Un enfant malade avant de quitter le domicile ne doit pas venir au collège.

6. ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

L'APEL est l'association de parents bénévoles qui participe à la vie et à l'animation du collège. Vous pourrez rencontrer les membres du bureau APEL lors des réunions de parents. **Nous comptons sur les parents pour faire vivre au mieux cette association essentielle à la vitalité de notre établissement !**

7. PASTORALE

De par le caractère propre du Collège (Enseignement Catholique sous tutelle Mennaisienne), celui-ci a le souci de proposer à tous les élèves une démarche pastorale. En 6ème, une heure de culture religieuse, humaine et chrétienne, tous les quinze jours est inscrite dans l'emploi du temps. A Noël, une célébration permet de sensibiliser les élèves à cette fête chrétienne. Pour découvrir le réseau mennaisien, les élèves de 6ème passeront, une journée, le lundi 8 octobre à Ploërmel, lieu où se situe la maison-mère des Frères. D'autres propositions sont faites tout au long de l'année.

8. RAPPEL DES POINTS IMPORTANTS DU REGLEMENT

Cette année, des modifications sont apportées au règlement intérieur. Elles concernent essentiellement la gestion des smartphones qui devront être déposés dans des armoires prévues à cet effet lors de la 1ère heure de cours.

Après une lecture attentive, nous vous demanderons, ainsi qu'à votre enfant, de signer et de respecter le règlement. Le collège porte avec vous le souci de lui donner un enseignement et une éducation solides. Tout élève ne respectant pas le règlement du Collège s'expose donc à des sanctions. En tant que parents, vous devez porter attention à ce que votre enfant respecte ce règlement. Toutes ces exigences sont essentielles pour aboutir à une bonne ambiance de travail et au respect des règles du vivre-ensemble, gage d'une réussite des années passées au collège Saint Joseph.

Souhaitant à tous, parents et enfants une bonne rentrée scolaire, veuillez croire, Madame, Monsieur, en notre entier dévouement.

Avec l'équipe des enseignants et des personnels du Collège,
Monsieur Dehez, chef d'établissement

Collège Privé St-JOSEPH
Place Jean Marie de La Mennais
44410 HERBIGNAC
Tél. 02 51 76 99 10